

## Au Programme

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les attributions et moyens d'actions des délégués du personnel,
- Exercer efficacement son mandat et se positionner en interlocuteur efficace avec la Direction et les salariés de l'entreprise.

### Durée de la formation

2 journées, soit 14 heures

### Public concerné

Nouveaux élus Délégués du Personnel,  
anciens élus souhaitant réactualiser leurs connaissances

### Pré requis

Aucun pré requis particulier n'est exigé

### Moyens pédagogiques

Un support de cours composé de fiches techniques sera remis à chaque participant.

### Méthode pédagogique Suivi et évaluation

Exposé discussion,  
Mise en commun des expériences,  
Cas pratiques,  
Simulations de réunions

### Thèmes abordés lors du cours

#### Vos missions générales et vos attributions

- Les domaines d'intervention réservés aux DP : congés payés, inaptitude au poste, accidents du travail ...
- La défense des libertés individuelles et le droit d'alerte,
- Quand et comment intervenir auprès de l'inspecteur du Travail ?

#### Vos droits, devoirs et moyens dans l'exercice quotidien de votre mandat

- Durée et cumul du mandat,
- Règles de remplacement du titulaire,
- Crédits d'heures,
- Liberté de déplacement et prise de contact avec le salarié sur le lieu de travail,
- Droit d'accès aux informations et aux registres,
- Statut protecteur

#### Préparer et assister aux réunions avec la Direction

- Mettre en œuvre des questionnaires et réunions préparatoires,
- Transmettre les questions à temps et dans les formes,
- La tenue du Registre des DP,
- Le déroulement des réunions avec l'employeur,
- La négociation avec l'employeur, la médiation entre les parties et les impératifs de communication avec les salariés

#### Améliorer votre rôle d'interface entre la Direction et les collaborateurs

- Clarifier vos objectifs stratégiques et tactiques,
- Prendre contact avec les salariés : identifier les pistes de vigilance et erreurs à éviter,
- Gérer vos relations avec l'encadrement / la Direction,
- Définir et mettre en œuvre un plan d'actions

#### Se repérer dans les règles applicables en droit du travail

- Connaître les sources du Droit et savoir où aller trouver l'information utile,
- Comprendre les principales règles en matière de contrats de travail : naissance, exécution et rupture,
- La responsabilité civile et pénale du Dirigeant